

Groupe les hôtels de paris



Saint-Tropez | Paris | Marrakech

Avis de convocation

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Vendredi 30 juin 2017 à 10h00

A 1k Hôtel – 13, boulevard du Temple (75003)

L'émargement sera ouvert à partir de 9 h 30

Ces éléments sont extraits du rapport financier annuel 2016 qui est téléchargeable sur le site Internet www.leshotelsdeparis.com et disponible sur simple demande auprès du service actionnaires par téléphone au 01.55.73.75.75 (prix d'un appel local), par e-mail à l'adresse suivante douch@leshotelsdeparis.com ou par courrier envoyé au siège social : Les Hôtels de Paris – Service actionnaires – 20 avenue Jules Janin – 75116 Paris

Sommaire

Présentation des chiffres clés (comptes annuels) _____	3
Présentation des chiffres clés (comptes consolidés) _____	6
Résultats financiers des cinq derniers exercices _____	7
Ordre du jour de l'assemblée générale (AGM) _____	8
Texte des résolutions présentées à l'assemblée générale (AGM) _____	9
Comment exercer votre droit de vote à l'assemblée générale _____	12

Présentation des chiffres clés (comptes annuels)

Actif <i>(En euros)</i>	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissements	73 254	7 727	65 528	65 528
Concessions, brevets, droits similaires	909 412	813 704	95 708	103 634
Fonds commercial	65 860 172		65 860 172	68 115 121
Droit au Bail	102 141		102 141	102 141
Autres immobilisations incorporelles	3 150	3 150		
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>66 948 130</i>	<i>824 581</i>	<i>66 123 549</i>	<i>68 386 424</i>
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 394 320		1 394 320	1 394 320
Constructions	34 419 785	12 095 719	22 324 066	22 751 366
Installations techniques	5 043 275	4 669 638	373 637	535 558
Autres immobilisations corporelles	14 286 981	11 147 677	3 139 304	3 006 146
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>55 144 361</i>	<i>27 913 034</i>	<i>27 231 327</i>	<i>27 687 390</i>
Immobilisations financières :				
Autres participations	21 704	21 320	384	15 534
Autres titres immobilisés	7 920	7 150	770	4 220
Autres immobilisations financières	1 552 690	-	1 552 690	1 252 755
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>1 582 314</i>	<i>28 470</i>	<i>1 553 844</i>	<i>1 272 509</i>
Total actif immobilisé	123 674 804	28 766 084	94 908 720	97 346 323
Stocks et en cours	55 353		55 353	49 129
Avances & acomptes versés				
Créances clients et comptes rattachés	3 048 945	1 974 992	1 073 953	1 500 070
Autres créances	16 698 731	13 850 732	2 847 999	6 648 903
Valeurs mobilières de placement	205 407		205 407	205 524
Disponibilités	134 859		134 859	248 772
Charges constatées d'avances	132 415		132 415	154 710
Total actif circulant	20 275 710	15 825 724	4 449 986	8 807 108
Frais d'émission d'emprunts à étaler	2 514 568		2 514 568	
Total de l'actif	146 465 082	44 591 808	101 873 273	106 153 431

Passif	Net au	Net au
<i>(En euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel dont versé : 35 167 386	41 349 328	40 000 000
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	9 185 762	7 371 764
Réserve légale	4 000 000	4 000 000
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	1 994 227	3 111 824
Résultat de l'exercice	(10 180 575)	(1 117 597)
Provisions réglementées	4 492 431	4 319 534
<i>Total capitaux propres</i>	<i>51 497 568</i>	<i>58 341 920</i>
Provisions pour risques et charges	2 546 659	3 881 528
<i>Total Provisions</i>	<i>2 546 659</i>	<i>3 881 528</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 298 054	8 596 718
Emprunts et dettes financières divers	2 270 890	5 894 603
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	582 641	325 163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 308 782	8 609 867
Dettes fiscales et sociales	18 930 484	17 755 970
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 006 571	2 209 376
Autres dettes	289 760	238 075
Produits constatés d'avance	141 865	300 211
<i>Total dettes</i>	<i>47 829 047</i>	<i>43 929 983</i>
Total du passif	101 873 273	106 153 431

Compte de résultat	Net au	Net au
<i>(En euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	27 662 399	33 823 766
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges.	6 170 692	5 373 269
Autres produits d'exploitation	1 768	9 272
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>33 841 048</i>	<i>39 206 307</i>
Charges externes :		
- Achats de matières premières, autres approvisionnements	1 985 583	1 934 432
- Variation de stocks	(5 848)	(1 237)
- Autres achats et charges externes	22 611 045	20 586 780
<i>Total charges externes</i>	<i>24 590 781</i>	<i>22 519 975</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	1 034 988	1 685 891
Charges de personnel :		
- Salaires et traitements	10 936 120	10 823 632
- Charges sociales	3 360 974	3 262 599
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>14 297 094</i>	<i>14 086 231</i>

Dotations d'exploitation :		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	877 479	998 926
- Dotations aux provisions sur actif circulant	798 203	116 887
- Dotations aux provisions pour risques et charges	741 876	565 206
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>2 417 558</i>	<i>1 681 019</i>
Autres charges d'exploitation	2 778 660	1 904 515
<i>Total Charges d'exploitation</i>	<i>45 119 081</i>	<i>41 877 632</i>
Résultat d'exploitation	(11 278 033)	(2 671 325)
Produits financiers :		
- Produits financiers de participation		
- Autres intérêts et produits assimilés	134 796	195 825
- Reprises sur provisions et transferts de charges	4 625	-
- Différences positives de change	813	
<i>Total produits financiers</i>	<i>140 234</i>	<i>195 825</i>
Charges financières :		
- Dotations financières aux amortissements et provisions	269 628	218 089
- Intérêts et charges assimilées	475 784	516 134
- Différence négatives de change	-	987
<i>Total charges financières</i>	<i>745 412</i>	<i>735 210</i>
Résultat financier	(605 178)	(539 385)
Résultat courant avant impôts	(11 883 211)	(3 210 710)
Produits exceptionnels :		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	563 923	473 768
- Produits exceptionnels sur opération en capital	13 568 979	3 770 306
- Reprises sur provisions et transfert de charges	189 647	256 362
<i>Total produits exceptionnels</i>	<i>14 322 549</i>	<i>4 500 436</i>
Charges exceptionnelles :		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	127 224	812 520
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	6 686 945	1 421 905
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 805 743	172 898
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<i>12 619 913</i>	<i>2 407 323</i>
Résultat exceptionnel	1 702 636	2 093 112
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôt sur les bénéfices		
Total des produits	48 303 831	43 902 568
Total des charges	58 484 405	45 020 165
Bénéfice ou perte	(10 180 575)	(1 117 597)

Présentation des chiffres clés (comptes consolidés)

Total actif

<i>(En milliers d'euros)</i>	2016	2015
Actif non courant	114 994	114 788
Actif courant	7 899	4 850
Total actif	119 893	127 632

Capitaux propres et dettes financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	2016	2015
Capitaux propres	29 826	37 794
Dettes financières	44 182	50 572

Chiffres clés consolidés

<i>(En milliers d'euros)</i>	2016	2015
Chiffre d'affaires	28 192	34 345
Résultat courant opérationnel	(8 377)	(597)
Résultat opérationnel	(4 331)	303
Coût de l'endettement financier net	(2 029)	(2 070)
Résultat avant impôts	(6 360)	(1 767)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(11 197)	(1 734)

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	41 349 328	40 000 000	35 167 386	30 000 000	14 068 270
Nombre d'actions ordinaires existantes	7 386 981	7 145 926	7 145 926	6 095 926	6 095 926
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	27 668 317	33 823 766	35 413 310	33 182 408	32 797 342
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 400 662)	(4 534 927)	(173 559)	694 311	16 050 617
Impôts sur les bénéfices	0	0	894 548	(5 860)	2 012 134
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	1 457 920
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(10 180 575)	(1 117 597)	2 050 785	(1 199 321)	5 183 342
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,73)	(0,63)	(0,15)	0,11	2,06
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,38)	(0,16)	0,29	(0,19)	
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	387	390	380	301	210
Montant de la masse salariale de l'exercice	10 936 120	10 823 631	10 966 821	8 382 178	7 513 706
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 360 974	3 262 598	3 702 920	2 804 283	3 097 718

Résolutions à caractère ordinaire

- *Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du rapport du président établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce;*
- *Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2016 et du rapport visé à l'article L.225-235 du Code de commerce ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;*
- *Quitus aux administrateurs ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice ;*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;*
- *Lecture et approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, et ratification des conventions y mentionnées ;*
- *Approbation de la convention du bail commercial conclue avec la société SIAM ;*
- *Fixation des jetons de présence ;*
- *Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au Président Directeur Général ;*
- *Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au Directeur Général Délégué ;*
- *Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Résolutions à caractère extraordinaire

- *Présentation et approbation du projet d'augmentation du capital social de la société pour le porter à 45 millions d'euros, par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime de fusion » et « prime d'émission » et élévation de la valeur nominale des actions ;*
- *Modification corrélative des statuts ;*
- *Dotations de la réserve légale ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS - Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître un **résultat déficitaire de (10 180 574,73) €**.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte Report à Nouveau, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur	1 994 226,97 €
- Affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau :	- 10 180 574,73€

- Report à nouveau après affectation	- 8 186 347,76 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution – Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, en approuve les termes.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte et ratifie l'intégralité des conventions y mentionnées ainsi que leur impact enregistré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cinquième résolution – Approbation de la convention de bail conclue avec la société SIAM

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve le contrat du bail commercial conclue avec la société SIAM, pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel.

Sixième résolution – Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, fixe le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours, à la somme de 35 000 €.

Septième résolution – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au Président Directeur Général

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du Code AFEP - MEDEF, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Patrick MACHEFERT – Président Directeur Général et mentionnés au point 2. Gouvernance et Rémunérations du rapport de gestion du Conseil d'administration - Société Les Hôtels de Paris, pour les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, pour les jetons de présence et les avantages en nature, émet un avis favorable sur ces éléments.

Huitième résolution – Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au Directeur Général Délégué

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du Code AFEP - MEDEF, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Madame Christiane DERORY – Directeur Général Délégué et mentionnés au point 2. Gouvernance et Rémunérations du rapport de gestion du Conseil d'administration - Société Les Hôtels de Paris pour les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, pour les jetons de présence et les avantages en nature, émet un avis favorable sur ces éléments.

Neuvième Résolution – Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération telle que présentée dans ce rapport.

Dixième Résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS - Résolutions à caractère extraordinaire

Onzième résolution – Augmentation du capital social de la société

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société s'élevant actuellement à la somme de 41 349 328,28 euros, d'une somme de 3 650 671,72 euros, pour le porter à 45 000 000 d'euros, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur les postes "Prime de fusion" et « Prime d'émission ».

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 7 386 981 actions composant le capital social de la société.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Douzième résolution – Modification des statuts (Article VI et VII)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts adoptés ce jour, comme suit :

L'alinéa suivant est ajouté à la fin de l'article 6 :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2017, le capital social a été augmenté, par élévation de la valeur nominale des actions, d'une somme de 1 813 997,22 euros prélevée sur le compte « Prime de fusion » et la somme de 1 836 674,50 euros prélevée sur le compte « prime d'émission » et a été porté de la somme de 41 349 328,28 euros à la somme de 45 000 000 d'euros. »

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 45 000 000 euros (QUARANTE CINQ MILLIONS D'EUROS).

Il est divisé en 7 386 981 actions (SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT SIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT UNE ACTIONS). »

Treizième résolution – Dotation de la réserve légale

La réserve légale s'élève à 4 000 000 euros.

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et comme conséquence de l'adoption de la douzième résolution, décide de doter la réserve légale d'un montant de 500 000 euros qui sera ainsi portée de 4 000 000 euros à 4 500 000 euros soit 10% du capital social.

Cette somme sera prélevée directement sur le compte « Prime d'émission ».

Quatorzième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Comment exercer votre droit de vote à l'assemblée générale

Qui peut voter :

Seuls les actionnaires seront admis à cette assemblée, mais tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée et exercer son droit de vote.

Le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'**enregistrement comptable des titres** :

- Pour les actionnaires au nominatif : Renvoyer le formulaire unique de vote adressé avec la convocation, à l'adresse de la Société Générale ;
- Pour les actionnaires au porteur : Demander ce formulaire par lettre simple adressée au siège social de la société ou à la Société Générale sis 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits. Le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à la Société Générale ou au siège de la société.

Les formulaires complétés et signés devront parvenir au siège de la société ou à la Société Générale, au plus tard deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée, soit le 27 juin 2017 à minuit.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'en faisant une demande à l'adresse suivantes : douch@leshotelsdeparis.com

Les demandes de formulaires devront parvenir à la société au moins 6 jours avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à la présente assemblée générale n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée. Les désignations ou révocations de mandats devront parvenir à la société au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

En cas de cession intervenant avant le 2^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée, il sera tenu compte du transfert des titres et les votes exprimés à distance ou par procuration par l'actionnaire cédant seront invalidés ou modifiés en conséquence, conformément aux dispositions de l'article R. 225-86, al.2 du code de commerce.

Par ailleurs, les actionnaires ont la faculté de poser des **questions écrites** adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée. Pour cela, il convient d'adresser vos questions accompagnées d'une copie de votre attestation de participation, par courrier recommandé, à l'attention du Président Directeur Général, à l'adresse du siège social, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **23 juin 2017, à minuit**.

En application de l'article R.225-72 du Code de commerce, les **demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires** remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce, doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée, 25 jours avant la date de la présente assemblée, soit le 05 juin 2017.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la société www.leshotelsdeparis.biz à compter du 21^{ème} jour précédant l'assemblée, soit à compter du 09 juin 2016.

Les actionnaires pourront également obtenir les documents prévus aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service juridique, à l'adresse du siège social de la société.

Comment exercer votre droit de vote :

Vous pouvez exercer votre droit de vote selon l'une des modalités suivantes :

- Assister personnellement à l'assemblée en demandant une carte d'admission à la Société Générale,
- Donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à un tiers (conjoint, autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de votre choix, dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L225-106-I du Code de commerce),
- Voter par correspondance.

Si vous assistez personnellement à l'assemblée, vous êtes priés d'en informer la Société Générale en lui demandant une **carte d'admission** le plus tôt possible.

Si vous votez par correspondance ou par procuration, seuls seront pris en compte les formulaires dûment remplis, parvenus au siège social de la société ou de la Société générale trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, accompagnés pour les actionnaires au porteur d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

Les titulaires d'actions devront, le cas échéant, demander les **formulaires de vote par correspondance ou par procuration**, par lettre simple adressée au siège social de la société ou à la Société Générale sis 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits de telle sorte que la demande soit reçue au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée.

En application de l'article R.225-72 du Code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce, doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 25 jours avant la date de la présente assemblée.

- 1^{ère} étape : Cochez la case A (si vous assistez à la réunion)
ou la case B (si vous votez par correspondance ou si vous donnez pouvoir)
Puis : Suivez les instructions ci-dessous :

Pour assister à l'assemblée :
Cochez la case A

Si vous n'assistez pas à l'assemblée :
cochez la cas B

Pour voter par correspondance, cochez la case suivante (après avoir coché la case B) et suivez les instructions indiquées.

Cochez également les cases A et B pour les résolutions non agréés par le conseil d'administration

Cochez ici pour donner **pouvoir au Président**

Cochez ici **pour donner pouvoir à une autre personne que le président** (conjoint ou autre actionnaire) et indiquez ses coordonnées

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade box(es) like this**, date and sign at the bottom of the form
A. Je désire assister à cette assemblée et demander une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

LES HOTELS DE PARIS
20 AVENUE JULES JANIN
75116 PARIS

Assemblée Générale Mixte
Du vendredi 30 juin 2017 à 10H00

à l'Hôtel 1K
sis 13 Boulevard Du Temple
75003 PARIS

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

Out / Non/No	Yes / Abst/Abst	Out / Non/No	Yes / Abst/Abst
A	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	K	<input type="checkbox"/>

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account Nominatif / Registered Vote simple / Single vote
 Nombre d'actions / Number of shares Porteur / Bearer Vote double / Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Address / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
Surname, first name, address of the shareholder (change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

Dans tous les cas,
datez et signez ici

Inscrivez ici vos noms et adresse ou vérifiez les données si elles figurent déjà sur le document

Date & Signature

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

**concernant l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 30 juin 2017**

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom usuel :

Domicile:

.....

Propriétaire de actions nominatives*

et de actions au porteur,

de la société **LES HÔTELS DE PARIS**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2017 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Fait à, le 2017

Signature

* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.